

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
4 — 30 —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 47 —	matin, Poste.	6 — 23 —	soir, Omnibus.
9 — 4 —	Omnibus.	10 — 11 —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 4 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 21 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La *Børsenhalle* de Vienne publie des détails circonstanciés sur la prétendue note de M. de Rechberg. Voici d'après ce journal ce qu'il y aurait de fondé dans les bruits qui ont couru à cet égard :

« Le ministre de Prusse chargé à Turin des intérêts autrichiens, le comte Brassier de Saint-Simon, a reçu, en effet, une communication officielle du comte Rechberg, qu'il devait communiquer au comte de Cavour, et dont il était même autorisé à laisser copie.

« Dans cette note, le cabinet de Vienne se bornait simplement à exprimer l'espoir que le cabinet de Turin, fidèle aux stipulations de Zurich, saurait empêcher qu'il fût organisé dans les Etats de S. M. sarde des entreprises capables de mettre en danger l'existence ou la sûreté des autres Etats italiens. Il ajoutait que, tenant fermement après comme avant aux préliminaires de Villafranca et au traité de Zurich, non-seulement il reconnaissait le principe de non-intervention, mais voulait aussi qu'il fût strictement exécuté. »

« On assure, ajoute la *Børsenhalle*, qu'il n'a pas été fait la moindre allusion dans la note du comte Rechberg à l'éventualité d'un débarquement de Garibaldi sur les côtes de l'Italie méridionale, ni à son projet de porter la guerre en Vénétie après sa campagne de Naples. »

Le journal allemand dit en terminant que le prince de Metternich a dû remettre au cabinet des Tuileries une note conçue dans le même esprit, et que c'est à la suite des conseils émanés de Paris qu'aurait paru la circulaire du ministre de l'intérieur sarde, défendant d'organiser des attaques hostiles contre d'autres Etats.

Les nouvelles télégraphiques n'ont qu'un intérêt secondaire, si l'on songe aux événements qui sont proches.

On écrit de Gènes que les troupes napolitaines, sur les côtes de la Calabre, ont fait feu, le 14 au soir, sur un brick venant de Malte chargé d'armes et de

munitions. Le brick, échoué, a été pris par les Napolitains.

Le même télégramme annonce la désertion de quelques dragons et artilleurs napolitains qui se seraient joints aux insurgés.

A Turin le cabinet ne s'arrête pas dans la voie des précautions, et la *Gazette officielle* publie une circulaire du ministre de l'intérieur relative à la formation du corps de volontaires de la garde nationale.

D'après les plus récentes informations, il paraît positif que Garibaldi serait resté jusqu'au 17 à Cagliari. Nous apprenons qu'il a quitté la Sardaigne le 18, à la tête de 4 ou 5,000 volontaires, et qu'il s'est dirigé vers la Sicile. On ignore si c'est une feinte, ou s'il veut réellement retourner à Palerme.

Deux bâtiments de guerre piémontais croisent depuis quelques jours dans les eaux de la Sardaigne. On ne sait pas dans quel but. Les uns croient que c'est pour empêcher toute attaque contre les Etats romains; les autres prétendent que ces navires ont mission de s'opposer à de nouveaux rassemblements de volontaires.

Ce qui paraîtrait donner quelque vraisemblance à cette seconde version, ce serait la mesure récemment adoptée par le gouvernement piémontais vis-à-vis des officiers de l'armée sarde qui ont quitté leurs rangs pour passer sous les drapeaux des corps expéditionnaires de Garibaldi, et par laquelle le ministre de la guerre à Turin vient de décider que ces officiers auront à retourner sans délai à leur poste, sous peine d'être effacés des cadres et de perdre tout droit à la réintégration dans leur grade et à la pension de retraite.

Les débarquements partiels se suivent en Calabre, mais sans rencontrer d'enthousiasme de la part des populations.

La troupe n'a pas encore engagé un combat sérieux avec les volontaires; mais elle garde toujours les défilés et les passages les plus importants.

En général, l'esprit de la troupe de terre est plus sympathique à la cause royale que celui de la marine. (Le Pays).

FAITS DIVERS.

L'Empereur et l'Impératrice doivent arriver le 24 au soir à Lyon, où LL. MM. passeront les journées des 25 et 26. Le 27, Leurs Majestés seront à Chambéry et ne doivent quitter le territoire de la Savoie que le 4 ou le 5 septembre.

— S. A. R. le comte d'Aquila est en ce moment à Paris, mais il ne fait que traverser la France pour se rendre immédiatement en Angleterre.

— Le gouvernement autrichien a choisi pour commissaire impérial en Syrie son consul à Beyrouth.

LE MAUVAIS TEMPS ET LA RÉCOLTE DES BLÉS EN 1860.

En présence de la persistance déplorable des pluies, particulièrement dans nos contrées, au moment de la récolte des blés, n'y aurait-il pas quelque moyen nouveau de la faire quand même? L'écimage des blés, à la poignée, avec une faucille, ne pourrait-il pas être pratiqué surtout dans la petite culture? Ne devrait-il pas l'être partout, au moins pour une partie de la récolte? Les cultivateurs seraient alors assurés d'avoir du grain propre aux semailles, c'est-à-dire non altéré dans son principe reproducteur par un commencement de travail latent ou apparent de germination prématurée? On pourrait par ce moyen mettre à l'abri des fâcheuses influences auxquelles elle se trouve exposée et qui pourraient finir par la compromettre gravement, au moins la plus belle et la plus grande partie de la récolte; plus tard, les épis portés par les tiges les plus basses ou de moyenne hauteur, seraient fâchés avec les chaumes déjà dépouillés de leurs épis. On ferait sécher les épis ainsi récoltés sur des toiles (celles à battre le colza notamment) ou sur des draps, dans tous les appartements dont on disposerait et qu'on aurait soin d'aérer le plus possible. Il serait aussi indispensable de remuer souvent la couche d'épis, afin de les empêcher de s'échauffer et de moisir. Au moyen de ces toiles, la récolte d'épis pourrait facilement et sans perte de grain, être exposée au grand air et au soleil, chaque fois que ce

FEUILLETON

LE MARCHÉ DE LA SAINT-JEAN.

(Suite.)

Aussi, sans même se rendre compte de ses sentiments, sans chercher à les définir, Tiburce éprouvait plus que de l'amitié pour la compagne de son enfance. Il lui suffisait de la voir, de l'entendre, de vivre dans le cercle où elle exerçait sa douce influence. Il ne songeait pas à donner une formule à ses sensations, et il se contentait de les ressentir. Cependant, dans un repli de son cœur sommeillait une espérance: celle d'appeler un jour d'un nom plus doux que celui de sœur celle qui donnait tant de charmes à la maison paternelle.

Comment, par quelles voies devait pouvoir se réaliser cet idéal, c'est à quoi le jeune homme n'avait pas réfléchi. Caractère contemplatif, nature passive et impressionnable, il se berçait dans le charme de son rêve sans essayer de l'amener dans le monde des réalités.

La déclaration de M. Dugenest relativement à M<sup>lle</sup> Olympe Marbœuf avait déchiré les mailles roses du réseau dans lequel Tiburce enveloppait ses pensées et ses plans.

Outre l'effroi que lui inspirait l'inflexible volonté de son père, le pauvre jeune homme eut la conscience des

impossibilités matérielles que l'opinion devait trouver dans l'accomplissement de ses souhaits. Au domaine de la Rochelle, parmi les gens qui la connaissaient, Marthe était au moins au niveau de la condition dont elle remplissait les devoirs, et l'égale en intelligence et en valeur du fils de M. Dugenest. Mais pour les gens du dehors, deux faits accablants formulaient, en la résumant, la situation de la jeune fille: c'était une enfant trouvée; c'était une servante d'adoption.

Effrayé des commentaires qu'il entendait par anticipation bruir à ses oreilles, Tiburce entrevit enfin l'immense intervalle qui, pour son père, dont les idées prenaient leur essor dans les hautes régions de l'ambition, devait le séparer de la jeune fille. Il entendit à ses oreilles l'épithète humiliante de servante éclater au milieu d'un ricanement de moquerie.

Il sentit ce jour-là qu'il est des choses indiscutables, que l'opinion maintient à un niveau inflexible, et devant lesquelles il faut se courber ou reculer.

Un aveu lui fit peur. Sans calculer les chances d'un délai, il y trouvait au moins un refuge momentané. Comme tous les caractères timides, il appréhendait trop les conséquences d'une déclaration explicite. C'était beaucoup qu'il eût osé demander du temps et refusé de partir.

Lorsque M. Dugenest, troublé pour la première fois dans l'exercice d'un pouvoir absolu et qui n'avait jamais

trouvé de résistance, eut notifié devant tout le monde l'expulsion de son fils, on eut d'abord à une de ces violences irréfléchies qui lui étaient familières.

Lorsqu'on vit Tiburce s'y soumettre, on en chercha et on en trouva promptement la cause.

Marthe arriva précisément au milieu d'un cercle où l'on commentait l'événement. On ne manqua pas de lui raconter ce qui venait de se passer, en attribuant la conduite de Tiburce à un sentiment inconnu.

Cette nouvelle fut une révélation pour la pauvre fille. Tout en refusant de croire au tressaillement et au trouble qu'elle venait d'éprouver, elle ne put empêcher une voix secrète de murmurer son nom.

Elle regarda tout effarée autour d'elle, comme si ce qui se passait dans son âme eût pu être entendu. Après un moment de joie, qu'elle se reprocha comme un acte d'ingratitude, elle se sentit effrayée de la pensée qui avait traversé son cerveau, et elle la rejeta comme un de ces enfants perdus qui naissent aux heures folles de l'imagination. Pour se donner à elle-même un démenti, elle se mit bravement à la recherche de Tiburce, dans la pensée de servir d'auxiliaire à son père.

Une sorte d'instinct la conduisit le long des berges de la Seine. A cent pas du village, dans une petite anse rongée par un tourbillon qui semble faire le désespoir du propriétaire et la joie des bénéficiaires de l'alluvion formé par contre sur la rive opposée, elle vit le jeune



Règlement et Statuts adoptés en Assemblée générale le 29 mai 1860.

Art. 1<sup>er</sup>. — Le nombre des Sociétaires est illimité.

Art. 2. — La souscription annuelle est de vingt francs, et chaque Sociétaire s'engage pour trois ans, sauf les cas de décès ou de force majeure, qui seront appréciés par le Conseil d'Administration.

Les lieutenants et sous-lieutenants de l'École de cavalerie et de la garnison ne sont engagés que pour un an. Leur souscription annuelle est de dix francs.

Art. 3. — La Société sera administrée par un Conseil, composé ainsi qu'il suit :

Un Président ;

Un Vice-Président ;

Un Secrétaire-Trésorier ;

Douze Administrateurs (six pour l'École et six pour la ville), parmi lesquels se trouvent les trois commissaires du gouvernement. Le Directeur du Haras de l'École de cavalerie est, en dehors de ce nombre, de droit Membre de ce Conseil qui est nommé en assemblée générale, à la pluralité des voix.

La durée des fonctions est de trois ans. Les titulaires pourront être réélus.

Art. 4. — M. le Général commandant l'École impériale de cavalerie et M. le Sous-Préfet de Saumur sont de droit présidents honoraires.

Art. 5. — Une tribune particulière sera établie sur le terrain de l'hippodrome, en face du Jury des Courses, pour tous les Sociétaires, qui auront seuls le droit d'y entrer, comme aussi de pénétrer dans l'enceinte du pesage, sauf les étrangers à la Société désirant jouir des avantages des Sociétaires, à qui, sur leur demande, il sera délivré une carte temporaire, dont le prix est fixé à quinze francs par jour de courses.

*Avantages faits aux Sociétaires :*

Chaque Sociétaire recevra, outre sa carte personnelle, une carte nominative et gratuite qui donnera, ou à sa mère, ou à ses filles, ou à sa femme, ou à ses sœurs, le droit d'entrer dans l'hippodrome et de prendre place dans une tribune réservée.

Ces dames pourront, sur leur demande adressée au Secrétaire-Trésorier, avoir des cartes dont le prix est fixé à cinq francs par personne, par jour de courses, pour le cas où elles voudraient faire entrer dans leur tribune des dames étrangères à la Société.

Les domestiques, les chevaux et les voitures des Sociétaires entreront dans l'hippodrome gratuitement. — Quatre personnes seulement par voiture, y compris le souscripteur, jouiront de cet avantage.

Les droits qui seront perçus à l'entrée de l'hippodrome, par chaque jour de courses, pour les personnes qui ne font pas partie de la Société, sont fixés ainsi qu'il suit :

- Une voiture à deux ou quatre roues attelée d'un cheval ..... 5 fr.
  - Chaque personne dans la voiture, les domestiques exceptés ..... 5
  - Une voiture à quatre roues attelée de deux ou quatre chevaux ..... 10
  - Chaque personne dans la voiture, les domestiques exceptés ..... 5
  - Un cavalier ..... 10
- Les enfants au-dessous de quinze ans, accompagnés de leurs parents, ne paieront point.

— Et M. le curé ?  
 — A échoué absolument. Voyez s'il y a à revenir sur la résolution de mon père. Un refus à cet homme excellent, si persuasif !  
 Marthe, embarrassée, vit bien qu'il n'y avait rien à ajouter.  
 Son regard errant des eaux aux arbres et des arbres aux champs, montrait l'indécision de sa pensée ; mais en voyageant au hasard, ses yeux parcoururent le pan du ciel dont l'azur s'accroissait aux rayons d'un éclatant soleil.  
 Sa pensée se trouva soudain fixée.  
 Elle leva la main, et du doigt montra l'immensité.  
 — Placez là vos espérances, dit-elle d'un ton inspiré. Toutes les consolations et toutes les solutions s'y trouvent.  
 En ce moment, un son de tambour voilé par la distance fit tressaillir les deux jeunes gens.  
 — Adieu, Marthe, adieu, fit sourdement Tiburce en serrant la main de l'orpheline. Vous l'entendez, je ne m'appartiens plus.  
 Puis il s'élança brusquement à travers la prairie.  
 Marthe, suffoquée, ne put trouver une parole. Sa voix se figeait dans sa gorge.  
 Au détour du sentier qui venait se souder à la route,

Au Carrousel de l'École de cavalerie, la tribune qui fait face à celle du Général sera exclusivement réservée aux Sociétaires des Courses. Ils seront en outre privilégiés pour l'obtention des cartes de Carrousel.

Art. 6. — Le prix de la souscription sera exigible dans les trois premiers mois de l'année et versé entre les mains du trésorier qui en donnera récépissé.

Art. 7. Une seule assemblée générale aura lieu chaque année, dans le courant du mois de janvier, pour la reddition des comptes et pour apporter au règlement les modifications nécessaires.

Le Bureau sera convoqué dans les trois premiers mois de l'année pour établir le budget des dépenses et arrêter les prix qui seront accordés pour les Courses.

Art. 8. — Les comptes du Trésorier seront arrêtés et vérifiés chaque année par le Conseil d'Administration quinze jours au moins avant l'assemblée générale.

Art. 9. — Aucune dépense ne pourra être soldée par le Trésorier sans l'autorisation du Président ou du Vice-Président.

Art. 10. — Le présent règlement sera transmis à M. le Préfet du département pour être, par lui, soumis à l'approbation de S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Fait en séance générale, à Saumur, le 29 mai 1860.

Certifié véritable.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur,  
 Président honoraire,

V<sup>le</sup> O'NEILL DE TYRONE.

S'adresser pour les souscriptions et cartes et pour tous renseignements à M. Cazau, bibliothécaire de l'École impériale de cavalerie, et secrétaire de la Société des Courses.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : L.L. MM. l'Empereur et l'Impératrice partiront le 23, pour visiter les nouveaux départements de la Savoie et de Nice.

Pendant l'absence de Leurs Majestés, S. Exc. le maréchal Vaillant, membre du conseil privé et grand maréchal du palais, aura la garde de S. A. I. le Prince Impérial et siégera au conseil des ministres.

A défaut de Son Exc. le maréchal Vaillant, la garde du Prince Impérial sera confiée au général Rollin, adjudant général du palais.

Turin, 21 août. — Gênes, 21 août. — Le bruit court que Garibaldi, avec 6.000 hommes, a débarqué à Capodell'armi, en Calabre.

Florence, 22 août. — Naples 21. — On annonce le débarquement de 2.000 hommes en Calabre qui se seraient joints aux insurgés et auraient attaqué Reggio dans la matinée. 130 bateaux siciliens auraient débarqué Garibaldi avec des troupes à Bagnara. Le télégraphe entre Palmi et Reggio aurait été brisé. Un gouvernement provisoire aurait été nommé à Potenza. — On annonce également que les élections seront ajournées à fin septembre et le parlement convoqué pour le 20 octobre. — Havas.

Tiburce se retourna et aperçut un mouchoir blanc qui s'agitait en signe d'adieu.

Du geste, il rendit le salut, et alla bientôt prendre son rang dans la petite troupe qui quittait le village.

Restée seule, Marthe concentra toutes ses facultés dans ses yeux, et les fixa sur la colonne mobile, à laquelle un nuage de poussière semblait servir de drapeau. Chaque coup de baguette cadencant la marche, retentissait au fond de son cœur.

Les recrues arrivèrent bientôt au sommet d'une côte qui dominait les environs et rejoignait l'extrémité d'un versant qui plongeait dans la plaine.

En cet endroit, les nuances, puis les couleurs, enfin les reliefs s'effaçaient. On ne vit plus qu'une double ligne de silhouettes noires sur un fond blanc. Deux à deux, les soldats pointaient au sommet, puis disparaissaient derrière le monticule. Bientôt les contours du tourbillon poudreux qui flottait au-dessus des conscrits s'abaissèrent et disparurent. La voix du tambour expira dans l'immensité. On ne vit ni n'entendit plus rien. Cependant elle était encore là lorsque les derniers habitants revinrent de la conduite. Les yeux fixés vers la colline, elle murmurait une prière.

(La suite au prochain numéro.)

La *Gazette de Cologne* nous apporte une correspondance parisienne que nous croyons devoir analyser. L'Autriche, y est-il dit, a fait déclarer aux puissances qu'elle ne songe point à intervenir en faveur du roi de Naples. Dans le cas où Garibaldi franchirait la frontière romaine, elle inviterait les grandes puissances à se réunir en congrès à Paris. Si cette démarche restait sans résultat, elle attendrait sur le Mincio l'attaque de Garibaldi, si ce dernier prenait l'offensive.

L'Autriche, dit en terminant la *Gazette de Cologne*, porterait, dans ce cas, la guerre au delà de ses frontières et la ferait de façon à mettre en question jusqu'à l'existence du Piémont. (Le Pays.)

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 18 août.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Causerie dramatique. — Hygiène et médecine. — Revue scientifique. — Expédition de Sicile. — Chronique littéraire. — Merlin l'enchanteur. — Correspondance. — Inauguration de la fontaine Saint-Michel. — Gazette du palais. — Le langage des couleurs. — Le Quadrillateur. — Le tombeau de la reine Brunehaut.

Gravures : Un épisode du combat de Melazzo. — L'Africain. — Distribution des prix du concours général. — Camp de Châlons : allocation de l'Empereur. — Marche des volontaires entre Cesso et Messine. — La ville de Melazzo. — Engagement de Gratiella. — Volontaires s'emparant d'un canon. — Avant-poste. — Le cap Faro. — Quartier général de Garibaldi ; engagement sur la route du pont. — Cavalerie napolitaine mise en fuite. — Bivouac de la division Cosenz. — Inauguration de la fontaine Saint-Michel. Le Quadrillateur. — Tombeau de la reine Brunehaut, provenant de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun. — Rébos.

La dix-huitième livraison des *Grandes Usines de France*, par M. TURGAN, vient de paraître à la Librairie-Nouvelle. Elle a pour sujet l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE (1<sup>re</sup> partie Historique).

Les dix-huit livraisons parues renferment soixante-trois belles gravures, un tableau comprenant les différentes formes de caractères employés depuis la fondation de l'Imprimerie impériale jusqu'à nos jours, ainsi que trois autres tableaux représentant les marques de la Manufacture de porcelaine de Sèvres, les marques des autres manufactures de France, et celles des principales manufactures de l'étranger.

Les trois premières livraisons ont pour sujet : *Les Gobelins* (1<sup>re</sup> partie : Histoire. — 2<sup>e</sup> partie : Teinture. — 3<sup>e</sup> partie : Tapisserie et Tapis). — La quatrième livraison décrit les célèbres *Moulins de Saint-Maur*. — Les cinquième, sixième, septième et huitième livraisons ont pour sujet *l'Imprimerie impériale* : Fabrication des caractères, Gravure, Fonderie, Presses, etc. — La neuvième livraison décrit *l'Usine des Bougies de Clichy* : Fonderie de suif, Stéarinerie, Savonnerie. — Les dixième, onzième, douzième et treizième livraisons, *la Papeterie d'Essonne* : Historique. — Commerce des chiffons. — Triège. — Lessivage. — Blanchiment. — Défilage. — Raffinage. — Collage. — Machines. — La quatorzième, la quinzième, la seizième, la dix-septième sont consacrées à la *Manufacture de Sèvres* (1<sup>re</sup> partie : Historique. Poterie ancienne, Faïence, Origine de la Porcelaine en Chine et en France. — 2<sup>e</sup> partie : Fabrication, Marques diverses. — 3<sup>e</sup> partie : Encastage, Fours. — 4<sup>e</sup> partie : Décoration).

En envoyant au Directeur de la Librairie-Nouvelle, 15, boulevard des Italiens, 12 francs, soit en un mandat, soit en timbres, on recevra franco, par la poste, en France et en Algérie, les vingt livraisons composant le premier volume.

La maison de banque A. SERRE se charge, moyennant une simple commission de 1 franc par obligation, des souscriptions, versements successifs ou libération immédiate, retrait de titres de l'emprunt en 287.618 obligations de la ville de Paris. Envoi d'ordres et d'argent à M. A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, Paris. (396)

M<sup>lle</sup> BERGAULT a l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que la rentrée de ses classes est fixée au 27 août. (394)

BOURSE DU 21 AOUT.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 68 15  
 4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 97 75.

BOURSE DU 22 AOUT.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 67 95.  
 4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 97 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE AUBRY.

Les créanciers de la faillite du sieur Aubry, négociant à Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver le 24 août courant, à 9 heures du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présomés que sur la nomination du syndic.

Le Greffier du Tribunal,  
(405) TH. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**BELLE  
VENTE MOBILIÈRE**  
Pour cause de départ.

Le lundi 4 septembre 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, au domicile de M. SEGRI, propriétaire, à Saumur, rue de Bordeaux, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Ameublement de salon en velours, étagères, fauteuils Pompadour, Voltaire et autres, chaises garnies, table de salon, table et chaises de salle à manger, chauffeuses, tables à ouvrage et de toilette, plusieurs belles glaces et pendules, bureau, guéridons, tapis de chambre et de table, lits, commodes, armoires, buffet, batterie de cuisine, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A VENDRE  
DEUX MAISONS,**

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M<sup>me</sup> Cousillan et M. Latham.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> HERVÉ, notaire à Savennières (Maine-et-Loire).

**A VENDRE  
DE GRÉ A GRÉ,**

**LA BELLE PROPRIÉTÉ  
DE CHEVIGNÉ,**

Avec Château, Parc, Bois, Fermes et Réserves,

D'un ensemble de 70 hectares, située en la commune de Saint-Georges-sur-Loire, à 20 kilomètres d'Angers, 4 kilomètres du chemin de fer de Tours à Nantes et de la Loire.

S'adresser à M<sup>e</sup> HERVÉ, notaire à Savennières, et à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (371)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

La MAISON de M. de CHAUMONTEL, située à Saumur, petite rue Beaurepaire, actuellement occupée par M. le capitaine ALAVENNE, et consistant en : salle à manger, salon de compagnie, office, cuisine, chambres au premier étage, mansardes, greniers, jardin, écurie et remise. (354)

**A VENDRE,**

Un petit Jardin en plein rapport avec Pavillon composé de plusieurs pièces et servitudes, situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. Godfroy, imprimeur, Grand'rue, ou à M. Clouard, notaire.

**MAISON A LOUER**

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

M. SIMON, hoissier à Saumur, demande un CLERC.

Il donnera la préférence à un jeune homme qui sortira de classes aux vacances prochaines. (347)

**A LOUER**  
Présentement,  
Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages.  
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

**A LOUER**  
Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,  
Rue du Pavillon, n<sup>o</sup> 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

**EAU GALVANISÉE**

Pour rendre le cuivre aussi brillant que dans son neuf.

COMPOSITION POUR LA DESTRUCTION DES PUNAISES.

Le tout fabriqué et débité par PITOIS, rue St-Nicolas, maison Rousseau.

Preuves nombreuses de succès.

En vente au bureau de l'Echo Saumurois :

**LE DELUGE  
DE SAUMUR**

A MM. LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAUMUR.

AVEC DES OVERTURES POUR GARANTIR A L'ADVENIR DES INONDATIONS ORDINAIRES DE LA LOIRE, NON-SEULEMENT LA VILLE DE SAUMUR, MAIS LES AUTRES VILLES ASSISES SUR CETTE RIVIÈRE,

Par BOVRNEAV.

Augmenté du récit des inondations de 1843 et 1856.

UN VOLUME IN-12 — PRIX : 1 FR. 25 c.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

8 FR.  
par an.

**LA PRESSE LITTÉRAIRE**

REVUE DE LA LITTÉRATURE, DES SCIENCES ET DES ARTS

PARAISANT LES 3 ET 20 DE CHAQUE MOIS.

Bureaux à Paris, rue Saint-Honoré, 257.

La Presse Littéraire se compose de 16 pages très-grand in-4<sup>o</sup> à 3 colonnes et renferme près de 200,000 lettres ou la matière d'un demi-volume in-8<sup>o</sup>.

Chaque numéro contient deux ou trois chapitres d'un roman inédit, une ou deux nouvelles, une critique littéraire sur les publications nouvelles, des études de mœurs et des études biographiques, une revue des théâtres, des pages d'histoire empruntées aux publications les plus remarquables, des légendes, chroniques, etc. Sous le titre mélanges et nouvelles, la Presse Littéraire donne un résumé de tous les faits intéressants et curieux qui se trouvent dans les grands et petits journaux.

A côté des noms les plus aimés et les plus illustres de notre littérature contemporaine, la Presse Littéraire consacre une partie de ses colonnes à la publication de traductions des meilleurs romans étrangers. Au nombre de ces romans publiés, nous citerons Shirley et Agnès Grey, par CURRIER BELL; Evelyn Forester, par MISS MARGUERITE POWER; Crichton et la Fille de l'Avare, par HARRISON AINSWORTH, etc.

L'abonnement part du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

**PRIME ACCORDÉE AUX NOUVEAUX ABONNÉS.**

Toute personne qui s'abonne pour un an, reçoit immédiatement, franco : Crichton, roman historique, par HARRISON AINSWORTH, 2 volumes, et Evelyn Forester, Histoire d'une Femme, par MISS MARGUERITE POWER, 2 volumes.

Les abonnés de six mois reçoivent le dernier de ces ouvrages.

On s'abonne en adressant un mandat sur la poste, ou par l'entremise des libraires, des chemins de fer, des directeurs de poste et des messageries. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

**LE JOURNAL AMUSANT**

(JOURNAL POUR RIRE)

est le meilleur marché de tous les journaux à gravures comiques : il publie dans l'année plus de DEUX MILLE CARICATURES, SCÈNES DE MŒURS, CROQUIS MILITAIRES, PARODIES DE PIÈCES DE THÉÂTRE EN VOGUE, PORTRAITS-CHARGES DE TOUTES LES CÉLÉBRITÉS DU MOMENT, etc., etc., etc., et ne coûte que 47 fr. pour l'année entière; de plus, l'abonné reçoit gratis, pendant toute la durée de son abonnement, le MUSÉE FRANÇAIS, journal de grandes illustrations sérieuses, paraissant tous les mois. Pour les établissements publics, ce sont donc deux journaux à mettre sur les tables, et ces deux journaux coûtent seulement 47 fr. — On souscrit en adressant un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,